

COMPTE RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 139, en date du 2 AVRIL 1973, pour la passation d'un contrat d'entretien entre la Commune de Saint-Denis et les Etablissements Camille MACE et Cie, concernant le CATERPILLAR 950, pour la période du 5 Mars 1973, au 5 Mars 1974. - Montant de la dépense : CENT VINGT MILLE Frs (120 000 Frs).

ARRETE N° 140, en date du 2 AVRIL 1973, relatif à la passation d'un contrat pour l'exploitation du BAR de la PISCINE du BARACHOIS. - Montant de la redevance : QUATRE VINGT MILLE Frs (80 000 Frs).

ARRETE N° 141, en date du 2 AVRIL 1973, pour la passation d'un marché entre la Commune et l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION pour le déplacement de la ligne H. T. du C. E. S. de MONTGAILLARD. - Montant des travaux : 4 969 441 Frs CFA T. T. C.

ARRETE N° 142, en date du 3 AVRIL 1973, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIETE ELECTRO TECHNIQUE de BOURBON (S.E.T.B.) pour l'exécution des travaux de modernisation de l'Eclairage Public de la rue de la Victoire, dans le cadre de son aménagement - Montant du marché : CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE CENT QUATRE VINGT SIX Frs CFA T.T.T.C. (5 983 186Frs).

ARRETE N° 143, en date du 5 AVRIL 1973, portant paiement des communications pour différents postes téléphoniques de la Ville de Saint-Denis. Montant de la dépense : CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE NEUF CENT SEIZE Frs CFA (178 916 Frs CFA).

ARRETE N° 146, en date du 9 AVRIL 1973, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et l'Entreprise CANADAS, pour la réalisation d'un dispensaire de type "4 pièces" aux CAMELIAS. - Montant des travaux : 5 779 000 Frs CFA T.T.C.

ARRETE N° 147, en date du 9 AVRIL 1973, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'U.M.A.B., pour la fourniture de mobiliers scolaires dans différentes écoles de la Commune. - Montant du marché : 2 626 430 Frs CFA.

ARRETE N° 149, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIETE d'ETUDES de CONSTRUCTION de MAISONS et d'OUVRAGES (S.E.C.M.O.), pour l'exécution de l'Etude du projet, de la Direction et du Règlement des travaux d'aménagement de la Voirie Urbaine (programme 1973). - Montant des honoraires : QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE Frs CFA (4 500 000 Frs CFA).

ARRETE N° 155, en date du 12 AVRIL 1973, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIETE ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION, pour l'exécution des travaux de réfection et de mise en souterrain du réseau B. T. de la rue de la Victoire dans le cadre de sa modernisation. - Montant du marché : CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOUZE Frs CFA (5 962 272 Frs CFA).

ARRETE N° 156, en date du 12 AVRIL 1973, relatif au paiement à MM. R. VITRY et J. C. MECHY d'une note de frais pour les travaux topographiques effectués sur un terrain sis à Saint-Denis, lieu dit "La Jamaïque", appartenant à Monsieur Charles MAUREAU, pour le compte de la Commune de Saint-Denis. - Montant de la dépense : CINQ CENT SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT Frs CFA (507 680 Frs CFA).

ARRETE N° 157, en date du 12 AVRIL 1973, relatif au paiement à Maître Jean MAS d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur Edouard Guy PAYET, destiné à l'aménagement du Boulevard de la Providence (délibération du Conseil Municipal du 29 Novembre 1972). - Montant de la dépense : QUATRE VINGT TROIS MILLE SIX CENT VINGT Frs CFA (83 620 Frs CFA).

ARRETE N° 158, en date du 13 AVRIL 1973, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et les Etablissements de TOURRIS, pour la fourniture d'un tracteur UNIC type T 220 A (220 CF, empattement réduit) et d'un semi-remorque FRUEHAUF, type P. 32 de charge utile 26 tonnes - Montant du marché : SEPT MILLIONS CENT DIX MILLE Frs CFA (7 110 000 Frs CFA).

ARRETE N° 159, en date du 19 AVRIL 1973, relatif au paiement à Maître Roger VIDOT d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Madame BEGUE Henri, destiné à la construction de deux réservoirs (délibération du Conseil Municipal du 10 Août 1972). - Montant de la dépense : QUATRE VINGT QUATORZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX Francs CFA (94 570 Frs CFA).

ARRETE N° 160, en date du 19 AVRIL 1973, portant passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes et de Topographie Roland FINOT, en vue de l'établissement du projet d'A. E. P. de SAINT-DENIS (renforcement du réseau de la Ville Basse). - Montant des honoraires : DEUX CENT SOIXANTE MILLE Francs CFA (260 000 Frs CFA).

ARRETE N° 165, en date du 3 MAI 1973, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIETE FOUCQUE, pour la fourniture d'un tracteur MASSEY FERGUSSON, type M. F. 40, avec chargeur (benne standard) et équipement rétro (1 godet standard 12 et 1 godet optionnel 24). - Montant du marché : TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUINZE MILLE Francs CFA T.T.C. (3 575 000 Frs CFA).

ARRETE N° 166, en date du 4 MAI 1973, relatif à la passation d'un contrat avec la LIGUE REUNIONNAISE de FOOT-BALL pour l'exploitation du STADE de la REDOUTE.

ARRETE N° 168, en date du 8 MAI 1973, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et la SOCIETE d'ETUDES de CONSTRUCTION DE MAISONS et d'OUVRAGES (S. E. C. M. O.), pour l'exécution de l'étude du projet, de la direction et du règlement des travaux de la 8ème tranche d'assainissement. - Montant des honoraires : SEPT MILLIONS de Francs CFA (7 000 000 de Frs CFA).

ARRETE N° 177, en date du 15 MAI 1973, relatif au paiement à Maître d'AMBELLE de PEINDRAY d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant aux Consorts LIVEVERE, destiné à la réfection de la rue Malarctic (délibération du Conseil Municipal du 10 Août 1972). - Montant de la dépense : SOIXANTE SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE Francs CFA (66 460 Frs CFA).

ARRETE N° 178, en date du 17 MAI 1973, relatif au paiement à Maître Paul LEMERLE d'une note de frais pour l'acquisition par la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant aux Consorts ATECTAM, destiné à la création d'un groupe scolaire (délibération du Conseil Municipal du 10 Août 1972) - Montant de la dépense : CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE CINQ Francs CFA (191 005 Frs CFA).

ARRETE-N° 180, en date du 21 MAI 1973, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la S. E. G. E. F. O. M., pour l'acquisition de diverses fournitures de voirie, au titre de l'année 1973. - Montant de la dépense : SEPT MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE Francs CFA (7 452 750 Frs CFA).

ARRETE N° 181, en date du 24 MAI 1973, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'Entreprise MOUSSEAU, pour l'exécution d'un sol en carreaux de granito dans la nouvelle Eglise de Sainte-Clotilde. - Montant de la dépense : TROIS MILLIONS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT HUIT Francs CFA (3 193 888 Francs CFA).

ARRETE N° 184, en date du 28 MAI 1973, portant paiement d'avenants pour extension de garantie sur différents véhicules communaux, signés entre la PRUDENCE AUTOMOBILE et le MAIRE de SAINT-DENIS. - Montant de la dépense : CENT DIX SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX Francs CFA (117 290 Francs CFA).

ARRETE N° 185, en date du 28 MAI 1973, portant paiement des communications pour différents postes téléphoniques de la Ville de Saint-Denis. - Montant de la dépense : CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT NEUF Francs CFA (131 609 Francs CFA).

ARRETE N° 189, en date du 30 MAI 1973, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet PARASKEVOPOULOS, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un PLATEAU EPS à SAINT-FRANCOIS 7ème km. Montant de la dépense : 5 482 860 Frs. - Honoraires dus à l'architecte : 219 315 Frs

§

§

§